

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and fares for various classes (D'ANS à BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG.).

FRANCE. — Paris le 12 août. Hier s'est fait à l'école spéciale de commerce, dirigée par M. Blanqui, la distribution des diplômes aux élèves qui en ont été jugés dignes après examen par les membres du conseil de perfectionnement de l'école.

M. Jacques Laffitte présidait; il a ouvert la séance par un discours où il dit: « L'école du commerce est digne de l'époque où elle a été instituée. La marche progressive du siècle se fait sentir parmi vous. »

Mes vœux s'accomplissent de jour en jour. Après tant de pénibles et de coûteux efforts en faveur de la civilisation et de la liberté, la France est aujourd'hui, plus que jamais, la reine des nations. Sa fortune s'accroît, ses industries s'améliorent, et les bienfaits de l'association se répandent enfin sur la surface du pays.

M. Blanqui, dans un discours prononcé d'un ton animé, a passé rapidement en revue le mouvement commercial et industriel de l'époque. « Messieurs, un mouvement général et paisible semble entraîner l'Europe vers des destinées nouvelles. Ce mouvement se prononce depuis vingt ans avec une telle persévérance, qu'il y faut reconnaître les symptômes d'une tendance inconnue à nos pères et qui doit amener un changement complet dans la marche des événements. »

« Cette révolution, messieurs, c'est la conquête et la distribution générale du bien-être par le travail. » On dirait, à voir l'ensemble avec lequel tous les peuples convergent vers le même but, qu'un intérêt commun les unit et qu'ils sont les alliés de la même cause.

L'Europe n'est plus aujourd'hui qu'un vaste atelier soumis aux lois éternelles de la division du travail, et si chaque grand foyer y brûle d'une flamme incertaine, peu à peu les industries se classent, les positions se dessinent et l'avenir mystérieux dont nous invoquons l'espérance, se déroule plus sensible à tous les yeux.

Cette prédominance notable du travail se manifeste principalement dans la direction des affaires publiques. Les gouvernements constitutionnels sont d'accord aujourd'hui avec les gouvernements absolus dans toutes les questions d'industrie.

« Vous savez l'impulsion énergique donnée par l'opinion à toutes les entreprises de chemins de fer. Ce ne sont plus des rêves, et dans quelques années, une véritable révolution se sera opérée sur la carte d'Europe et dans le système général des transports et des consommations. Paris ne sera plus qu'à six heures du Havre; le diamètre de la France pourra être parcouru dix fois plus rapidement qu'autrefois son rayon. Un illustre maréchal, dans la personne duquel l'Angleterre industrielle a si dignement honoré la gloire militaire de la France, vient de courir sur un chemin de fer avec une vitesse de 25 lieues. »

« On remarquera au reste que M. Louis Bonaparte n'a point à se féliciter de cette discussion. Quelque sentiment qu'ils aient exprimé sur l'objet de la note de M. de Montebello, tous les orateurs ont énergiquement blâmé, et avec toute la rudesse possible, cette attitude équivoque d'un prétendu républicain qui revendique le trône de France, et d'un soi-disant citoyen de Thurgovie, qui adresse des proclamations aux Français en les appelant ses concitoyens. »

« On remarquera au reste que M. Louis Bonaparte n'a point à se féliciter de cette discussion. Quelque sentiment qu'ils aient exprimé sur l'objet de la note de M. de Montebello, tous les orateurs ont énergiquement blâmé, et avec toute la rudesse possible, cette attitude équivoque d'un prétendu républicain qui revendique le trône de France, et d'un soi-disant citoyen de Thurgovie, qui adresse des proclamations aux Français en les appelant ses concitoyens. »

« On remarquera au reste que M. Louis Bonaparte n'a point à se féliciter de cette discussion. Quelque sentiment qu'ils aient exprimé sur l'objet de la note de M. de Montebello, tous les orateurs ont énergiquement blâmé, et avec toute la rudesse possible, cette attitude équivoque d'un prétendu républicain qui revendique le trône de France, et d'un soi-disant citoyen de Thurgovie, qui adresse des proclamations aux Français en les appelant ses concitoyens. »

« On remarquera au reste que M. Louis Bonaparte n'a point à se féliciter de cette discussion. Quelque sentiment qu'ils aient exprimé sur l'objet de la note de M. de Montebello, tous les orateurs ont énergiquement blâmé, et avec toute la rudesse possible, cette attitude équivoque d'un prétendu républicain qui revendique le trône de France, et d'un soi-disant citoyen de Thurgovie, qui adresse des proclamations aux Français en les appelant ses concitoyens. »

« On remarquera au reste que M. Louis Bonaparte n'a point à se féliciter de cette discussion. Quelque sentiment qu'ils aient exprimé sur l'objet de la note de M. de Montebello, tous les orateurs ont énergiquement blâmé, et avec toute la rudesse possible, cette attitude équivoque d'un prétendu républicain qui revendique le trône de France, et d'un soi-disant citoyen de Thurgovie, qui adresse des proclamations aux Français en les appelant ses concitoyens. »

ches contiennent le premier rapport des commissaires envoyés à Paris et le résultat de leurs délibérations qui ont eu lieu sous la présidence du marquis de Casa Remisa. Les ministres ont tenu conseil et l'on examine attentivement le premier travail de la commission.

« La réponse d'Espartero n'est pas encore arrivée. On pense que le général voulant éviter une polémique plus longue reprendra l'exercice de son commandement. Il en a déjà agi de même à plusieurs reprises; aussi l'on ne croit pas que cette rupture entre le ministère et le comte de Luchana soit sérieuse. »

« L'Echo del Commercio annonce que l'on a reçu la réponse du général en chef qui refusait de souscrire aux propositions du ministère. Quelques journaux du soir vont plus loin: ils prétendent que le ministère de décembre est dissous de fait; tous ces bruits sont sans fondement. »

Hier, à la nuit, on annonçait que le parc d'artillerie de Léria, formé par Espartero, avait été levé le 4; on s'attend à un mouvement.

« On remarquera au reste que M. Louis Bonaparte n'a point à se féliciter de cette discussion. Quelque sentiment qu'ils aient exprimé sur l'objet de la note de M. de Montebello, tous les orateurs ont énergiquement blâmé, et avec toute la rudesse possible, cette attitude équivoque d'un prétendu républicain qui revendique le trône de France, et d'un soi-disant citoyen de Thurgovie, qui adresse des proclamations aux Français en les appelant ses concitoyens. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 13 août.

Le comité pour l'érection d'une statue à élever à la mémoire de M. Rouppe, bourgmestre de la ville de Bruxelles, a été composé comme suit: MM. le comte Cogen, président, conseiller communal; Demunck, Van Volxem, échevins; le comte d'Arscot, grand-maréchal du palais; baron de Stassart, gouverneur de la province du Brabant; Gendebien, Doucet et De Facqz, conseillers communaux; le général Buzen, gouverneur militaire; le baron Vanderlinden d'Hoogvorst, général en chef de la garde civique; Lauwers, curé de l'église du Finisterre. M. Moreau, chef de division à la Maison-de-Ville, a été choisi pour secrétaire.

Le comité a arrêté les dispositions préliminaires pour l'ouverture d'une souscription, afin de pouvoir réaliser cet intéressant projet. Ces listes seront mises en circulation dans le courant de cette semaine.

Le comité a décidé qu'une statue colossale en marbre, représentant M. Rouppe en costume de Bourgmestre de Bruxelles, serait placée à la station du chemin de fer des Bogards.

Hier a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, la dernière expérience des voitures de Messageries à trains articulés, de l'invention de M. Dietz. Le train se composait de deux diligences et d'un wagon découvert, dans lesquels 57 personnes entrèrent. On partit de la place de la Monnaie à cinq heures dix minutes, par les Longue rue Neuve et du Pont-Neuf, pour aller jusques passé le pont de Laeken. On s'arrêta environ un quart d'heure pour satisfaire aux nombreux curieux qui se trouvaient réunis. Les quatre chevaux reprirent le grand trot, ils étaient de retour au point de départ à six heures moins dix minutes; les évolutions se sont fait remarquer dans la facilité à tourner au bout de la rue de Laeken, dans la rue de l'Érèbe pour entrer dans celle de Fossé-aux-Loups, etc. Les voitures sont rentrées rue des Tanneurs en passant par la Grand-Place. Toujours même jugement de la part des personnes admises, sur la douceur des mouvements qui permettent de lire tout à l'aise et même d'écrire. Quant au confortable les voitures articulées rivalisent avec les meilleures berlines du chemin de fer. Le poids trainé par

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 5 août. Il est arrivé cette nuit un courrier de Paris, porteur d'importantes dépêches pour le ministre des finances. Ces dépê-

quatre chevaux au grand trot soutenu peut être évalué à 6800 kilogrammes. (Commerce.)

Bruxelles, le 12 août. (5 heures.) — Les fonds de l'Etat sans affaires, tent aux cours précédents : dette active 212 p. c. 55 A., 5 p. c. 12 P., 4 p. c. 91 5/4 P., 5 p. c. 75 5/8. On remarque plus de fermeté et même un peu de hausse dans les valeurs industrielles, quelques-unes sont très demandées aux prix cotés, point de vendeurs : Société Générale titres en nom n. 898 P., certificats au porteur émission de 1870 P., Société de Mutualité 1172 50 17 1/4 A.; Banque de Belgique 1400 (140) A.; Actions-Réunies 1007 50 (100 5/4) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1122 50 (112 1/4) A.; Société Nationale 1240 (124) A.; Manufacture des Glaces 1200 (120) A.; Société de Commerce 1470 147 A.; Caisse de Valenciennes 982 A. L'argent est plus abondant, depuis que l'on a acquis la conviction que les provocateurs de guerre et de troubles n'exercent aucune influence.

Les Ardinois ont encore éprouvé une légère amélioration et ferment à 20 1/4. Beaucoup d'acheteurs. — Par voie télégraphique Ardois 20 5/16 1/8 1/4 A.; Banque de l'Industrie 115 112 A.; Banque Commerciale 160 P.; Société de Commerce (Pascal) 118 1/2.

LIÈGE, LE 14 AOUT.

À L'OCCASION DE LA FÊTE DE L'ASSOMPTION, LE JOURNAL NE PARAITRA PAS DEMAIN.

Tout le monde s'entretient de l'incroyable mystification dont M. Fabricius a été l'objet. On a vraiment peine à comprendre la simplicité de cet honnête diplomate qui achetait, au poids de l'or, les prétendus secrets d'état de M. Chaltas. On ne sait s'il faut rire ou s'indigner d'une semblable conduite qui non-seulement atteste chez l'homme qui l'a tenue une immoralité peu commune, mais qui imprime encore une tâche ineffaçable de ridicule et de honte au front des ministres hollandais qui ont approuvé ces manœuvres. Le vieux roi Guillaume n'a donc rien appris ! Il a vu tourner contre lui les moyens d'inquisition et de corruption sur lesquels pivotait son gouvernement, pendant la réunion de la Belgique et de la Hollande, et malgré la leçon sanglante qu'il a reçue, il ne craint pas d'employer les mêmes moyens, dans ses relations avec le gouvernement d'un grand peuple. Qu'on nous vante encore maintenant la loyauté de la diplomatie hollandaise ! Mais ne nous plaignons pas de ce qui vient d'arriver. M. Fabricius a rendu, sans le savoir et sans le vouloir, un grand service à la cause de la Belgique. Les cabinets étrangers apprécieront la moralité des actes de cet ambassadeur, et jugeront la conduite de son gouvernement, dans les négociations nouvelles, d'après les antécédents qu'ils ont sous les yeux. La France et l'Angleterre surtout y trouveront matière à de graves réflexions. On a si long-temps calomnié les Belges : la Hollande a si long-temps traité avec mépris la diplomatie belge et n'a pas laissé échapper une seule occasion de la maltraiter ! Nous aurions beau jeu maintenant si nous voulions rétorquer les sarcasmes qu'on a lancés contre nous ! Mais loin de nous cette pensée. Le peuple hollandais n'est pas responsable des fautes et des sottises de son gouvernement. Plus d'une fois même il a blâmé la marche de sa politique extérieure et réclamé contre un système de temporisation qui n'était peut-être que le résultat des fausses assurances données par M. Fabricius. S'il en était ainsi, cet homme aurait fait un grand mal à la nation dont il était chargé de défendre les intérêts. Mais qui sait ? Peut-être faut-il attribuer, d'un autre côté, aux fausses nouvelles transmises par M. Fabricius à son cabinet, l'acceptation si inattendue du roi Guillaume. Peut-être M. Chaltas lui a-t-il fait accroire que le gouvernement français était bien décidé à faire exécuter immédiatement le traité des 24 articles ? Cela ne nous surprendrait pas ; car on se rappelle que ce bruit a couru différentes fois. En ce cas, ce serait le roi Guillaume qui aurait été mystifié, et la nation hollandaise pourrait remercier la Providence de lui avoir accordé un ambassadeur si outrageusement bête, comme le dit Chaltas ; car Chaltas et M. Fabricius auraient fait, à eux seuls, plus que tous les cabinets réunis, pour accélérer la fin de nos différends avec la Hollande.

AFFAIRE FABRICIUS.

On nous communique sur la mystification sans exemple dans les fastes diplomatiques dont le chargé d'affaires de Hollande à Paris a été l'objet, des particularités que les journaux de cette capitale n'ont pas rapportées et dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude.

Depuis plusieurs mois, le ton des organes de la presse allemande que les révolutions de juillet et de septembre ne comptent pas au nombre de leurs partisans, et le langage même de certaines communications diplomatiques, faisait soupçonner au cabinet des Tuileries que sa politique était calomniée, que l'on n'ajoutait pas foi à ses déclarations les plus solennelles. Ce furent ces soupçons qui éveillèrent l'attention des ministres, qui mirent la police sur la trace des manœuvres de M. Fabricius, et qui enfin amenèrent l'arrestation du sieur Chaltas.

Rien n'embarrassait ce dernier, intrigant aussi adroit que hardi. Lui demandait-on une dépêche de M. Sebastiani, de M. Bresson ou de tout autre diplomate, elle était promptement fabriquée ; on a retrouvé chez lui les minutes de toutes celles qu'il avait ainsi livrées au chargé d'affaires néerlandais. Pendant le séjour que le maréchal Soult vient de faire à Londres, il s'avisait de forger une lettre où le duc de Dalmezie rendait compte à son souverain d'une conversation qu'il aurait eue avec lord Wellington, et dans laquelle celui-ci avait montré des sentiments peu favorables à la Hollande. On conçoit que M. Fabricius n'a rien de plus pressé que d'envoyer au roi Guillaume des révélations aussi importantes. Le roi Guillaume est furieux contre le duc de Wellington ; il charge expressément son ambassadeur à Londres, M. Dedel, de demander des explications au chef des torys, transige de la cause qu'il avait défendue jusqu'alors. Lord Wellington hausse les épaules et répond que l'entretien dont on lui parle est une fable, et que le langage qu'on lui attribue est un plat mensonge...

Parmi les papiers de Chaltas, on a saisi un bon nombre de lettres de Fabricius ; elles avaient pour objet de réclamer des pièces d'étoffe (c'était le terme usité entre eux), promettant une récompense proportionnée à leur étendue et à leur

qualité. M. Fabricius payait, dit-on, chaque lettre à raison de 500, de 400, de 500 francs suivant l'importance du document.

Un des incidents les plus piquants de cette comédie est celui que nous allons rapporter. Quelque temps avant sa mésaventure, M. Fabricius témoigna à Chaltas le désir de connaître personnellement l'employé du cabinet des affaires étrangères, qui était censé livrer les secrets du gouvernement. Chaltas s'en excusa d'abord : il alléguait que cet employé s'y refusait, qu'il craignait d'être compromis trop gravement, et que cela pourrait faire cesser les communications qui ont eu lieu jusqu'alors ; mais M. Fabricius insista ; il donna l'assurance de la discrétion la plus profonde, et de plus il promit une gratification dont on aura lieu d'être content. Que fait alors Chaltas ? Il va trouver un sieur B. attaché à l'un des théâtres du boulevard, et après lui avoir fait accepter le rôle qu'il lui destine, il le conduit chez M. Fabricius au jour et à l'heure dont on était convenu. La présentation a lieu ; M. Fabricius croit reconnaître le prétendu employé du ministère : Ce n'est pas la première fois, dit-il, que je vois monsieur ; si je ne me trompe, je l'ai déjà rencontré chez M. le comte Molé. — En effet, répliqua le compère de Chaltas, enchanté qu'on lui rend son rôle aussi facile, je me souviens d'avoir eu l'honneur de vous y apercevoir plusieurs fois. Après cette reconnaissance, on échange les paroles les plus expansives. Ah ! monsieur, dit M. Fabricius, quels services vous me rendez et à mon gouvernement ! je ne saurais jamais assez les reconnaître. Et au même instant il lui glisse quinze cents fr. dans la main. Bouffet proteste de son dévouement, et se retire. C'est Chaltas lui-même qui, dans son interrogatoire, a fait connaître ces circonstances.

Le jour où M. Fabricius fut demandé chez le président du conseil, il ne connaissait pas encore l'arrestation de Chaltas : il entre d'un air riant dans le cabinet de M. Molé, mais à peine le ministre lui a mis sous les yeux ses lettres qu'il change de couleur et balbutie ; il est surtout atterré, lorsqu'on lui lit l'interrogatoire où Chaltas dit entre autres choses : « Voyant un homme aussi outrageusement bête, je ne me suis fait aucun scrupule de le mystifier ; j'ai cru que je pouvais flouer un oison, qui se croyait un aigle. » L'entrevue se termina par la remise que M. Molé fit à M. Fabricius de ses passeports, avec l'invitation de quitter dans un bref délai la France.

On le croirait à peine : le lendemain de cette scène, M. Fabricius osa se présenter à Neuilly. Le roi et M. Molé qui se trouvaient en ce moment auprès de lui, lorsqu'ils le virent entrer, ne voulaient pas en croire leurs yeux. Louis-Philippe eut toutefois la bonté de lui épargner une mortification nouvelle ; il se contenta de lui tourner le dos ; mais M. Molé, en rentrant à son hôtel, lui fit signifier l'injonction de ne plus se présenter au château.

Le cabinet de La Haye, qu'on peut à bon droit déclarer complice de la conduite déloyale de son envoyé, pûs qu'il fournissait à celui-ci l'or à l'aide duquel il croyait soulever la corruption, et qu'il transmettait avec zèle aux cours ses alliées les avis qui lui parvenaient par cette voie, a tâché d'effacer la tache dont il s'était couvert par sa promptitude à satisfaire à la réquisition du gouvernement français. Le courrier qui apportait les dépêches par lesquelles M. Molé réclamait le rappel de M. Fabricius était à peine arrivé de quelques heures à La Haye, que des lettres de rappel étaient expédiées, qu'un attaché des affaires étrangères se mettait en route pour Paris, avec la charge de remplacer M. Fabricius, jusqu'à l'arrivée prochaine du baron Fagel.

Si nous étions susceptibles de rancune, nous devrions nous réjouir de la mésaventure de M. Fabricius : la Belgique, son gouvernement et son roi n'avaient pas à Paris d'ennemi plus implacable et plus acharné ; c'était lui qui faisait insérer dans les journaux orangistes ces diatribes et ces calomnies qui heureusement n'ont pu nuire à notre cause. Il avait épuisé les passions du roi Guillaume, et c'était par la servilité avec laquelle il les flattait, qu'il était parvenu à captiver sa confiance, et à s'élever d'un rang très subalterne à une assez belle position diplomatique. (Émancipation.)

INSTITUT ROYAL DES SOURDS-MUETS. COMPTE DE 1858.

La commission administrative de cet établissement vient d'imprimer et de distribuer à ses souscripteurs le compte de ses recettes et de ses dépenses pendant l'année 1857.

Ce compte se compose de deux parties : les recettes et les dépenses ORDINAIRES ; les recettes et les dépenses EXTRAORDINAIRES.

Les premières ne présentent presque aucune différence avec les résultats des années précédentes ; les recettes se sont élevées à 12,145 fr. 01 c., et les dépenses à 9,108 fr. 01 c. Les recettes et les dépenses s'appliquent au remboursement que la commission a fait d'un capital de 9000 francs qui était hypothéqué sur la maison, propriété de l'Institut, sise rue des Sœurs-Grises. Pour parvenir à opérer ce remboursement la commission a emprunté, à la Banque Liégeoise, une somme de 4,000 frs., remboursable en dix ans par annuités. L'avantage de cette mesure a été de supprimer une rente créée à 5 p. 100, à charge de l'établissement, et de la remplacer par une redevance à titre inférier, et qui ne porte d'ailleurs que sur une somme beaucoup moins élevée.

La balance des recettes totales s'élevait à 25,551 fr. 89 c. et des dépenses montant à 21,011 fr. 88 c., offre un excédant en recette de 2,520 fr. 01 c. Mais cette somme sera vite absorbée ; car la commission administrative a, comme l'on sait, acheté un hôtel très-vaste, sis dans la rue Agimont, et a vendu la maison devenue trop resserrée de la rue des Sœurs-Grises. Pour parfaire la différence assez considérable des deux prix, quel qu'il soit, que soit le chiffre de la somme provenant de la vente de l'ancienne maison de l'Institut, il faudra recourir ou à la libéralité du gouvernement ou à la générosité du public.

La commission s'occupe en outre activement du choix d'un directeur. L'entrée dans un nouveau local qu'il faut disposer et meubler, l'extension que va recevoir l'Institut par un plus grand nombre d'élèves, augmenteront ses besoins ; car il est bon de le répéter, la création de cet établissement est une

œuvre purement philanthropique et non pas une spéculation. Toutes les âmes généreuses devraient se réunir afin de coopérer à adoucir, par l'instruction et par l'éducation, le malheur des pauvres sourds-muets privés d'un sens et d'un organe importants.

Outre l'instruction civile et religieuse que reçoivent les élèves de l'établissement, on a soin de leur apprendre une profession qui les mette en état de gagner eux-mêmes leur vie ; les professions principales enseignées dans l'Institut sont celles de tailleur, de cordonnier et de tourneur, pour les garçons ; de lingère et de modiste, pour les filles.

Le Conseil provincial de Liège a accordé à l'Institut, dans sa dernière session, un subside de 5,000 francs ; de plus les Conseils provinciaux de Limbourg, de Luxembourg et de Namur, consultés par M. le ministre de l'intérieur, se sont montrés disposés à contribuer aux dépenses qui feront de l'Institut de Liège un établissement central pour les jeunes sourds-muets et les aveugles des quatre provinces qui forment le ressort de notre Cour d'appel. Mais cette mesure n'est encore arrêtée qu'en principe : il faudra plusieurs mois avant que l'établissement ne renferme des jeunes sourds-muets et des aveugles de ces quatre provinces.

Une disposition que nous ne saurions trop recommander est celle qui pourvoit au plus tôt au remplacement de l'excellent directeur, M. Clément Pouplin, que l'établissement a perdu il y a environ un an. Mais les bons professeurs de sourds-muets et d'aveugles sont rares. Il faut beaucoup de dévouement, de talent et de connaissances spéciales pour remplir un semblable emploi.

Le compte, dont nous venons de présenter les chiffres, a été rendu par M. Forir, caissier de l'établissement. Il a été apuré par MM. Haenen, Chokier, Lavalleye, H. Guillery et Aug. Visschers, qui, avec M. Forir, forment la commission administrative de l'Institut. Espérons qu'avant peu de mois, la commission rétablira l'usage, adopté précédemment, de publier annuellement un compte-rendu qui renferme quelque chose de plus que ses opérations financières.

PONT DE LA BOVERIE.

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du pont de la Boverie.

Il a donné acte aux héritiers bénéficiaires de Mathieu Moreau de ce qu'ils s'en rapportent à la sagesse du tribunal, et sans avoir égard à la fin de non recevoir opposée par les autres parties, il a autorisé le demandeur à faire procéder aux risques, périls et frais des défendeurs à la démolition et reconstruction du pont, et ce d'office par voie d'adjudication publiée sur le pied des clauses et conditions du cahier des charges dressé et approuvé pour la construction dudit pont.

Les défendeurs ont été condamnés à payer au demandeur le 5^{me} du prix auquel cette adjudication donnera lieu, à titre d'amende, que le demandeur sera fondé à récupérer à charge des défendeurs, notamment par la saisie du cautionnement fourni par le sieur Moreau.

Le demandeur a été déclaré non fondé à saisir les droits de payage à percevoir par la suite, au moins en ce qui concerne les actionnaires intervenants ; ces défendeurs ont été condamnés aux frais envers le demandeur, et ce dernier envers la partie intervenante.

Demain jour de l'Assomption, office pontifical à 10 heures et sermon à 5 heures 1/2 de l'après-dîner, par Mgr l'évêque de Liège.

Un grand malheur est arrivé hier sur le chemin de fer, à Termonde : le convoi de Gand, parti à deux heures de Bruxelles, était entré dans la station de Termonde ; on détacha la locomotive pour faire de l'eau, elle revint se placer en tête du train, mais avec une telle impétuosité et si peu de précaution, que par un choc indicible, trois waggons, cinq chars-à-banes et diligences, furent littéralement broyés. Heureusement que tous les voyageurs n'étaient pas encore à leurs places. Trente personnes ont été blessées, plus ou moins grièvement, une dame a eu le front fendu sur toute sa largeur ; d'autres ont été renversées, sans éprouver de mal. Nous tenons ceci d'un voyageur qui a vu les débris des voitures et causé avec plusieurs des victimes de l'imprudence du conducteur. Nous attendons des renseignements plus précis et mieux détaillés.

Cet accident doit mettre en garde contre la méthode vicieuse de mettre les convois entre deux locomotives, l'une devant l'autre derrière. (Commerce.)

Le convoi d'honneur pour l'ouverture de la section du chemin de fer de Gand à Bruges est parti hier matin de Bruxelles à 10 heures 20 minutes. Il se composait de 58 voitures et était remorqué par le Charles-le-Téméraire. M. le ministre des travaux publics, accompagné de M. Mazuy et de plusieurs autres fonctionnaires, s'y trouvaient. Une salve d'artillerie a annoncé le départ du convoi.

L'arrivée à Malines a eu lieu à onze heures. Déjà se trouvaient réunis à la station centrale les convois d'Anvers et de Liège.

Le départ du convoi pour Bruges n'a eu lieu qu'à midi : ce retard a été occasionné par un accident survenu le matin au remorqueur du convoi de Malines à Gand, dont l'essieu s'était brisé avant d'arriver à Termonde.

De nouvelles salves d'artillerie ont annoncé le départ de Malines.

— On lit dans l'ÉCHO DU LUXEMBOURG :

Le 5 août, une lutte s'est engagée entre les deux régiments d'infanterie de la garnison de Trèves ; on dit que le 50^e régiment, dont un bataillon se trouve seulement dans cette ville étant sur le point de succomber, le régiment des lanciers s'est mis de son côté et qu'il n'a pas tardé à prendre le dessus. On parle de plusieurs hommes tués et blessés et de trois maisons qui auraient été démolies.

On nous écrit de Luxembourg que, le 27, les deux bataillons du 50^e régiment d'infanterie doivent se remettre en route pour Trèves ; on donne encore comme cause de ce départ les dissensions qui règnent parmi les troupes.

— On montre en ce moment dans les écuries royales de

Derby un cheval qui a 20 pieds de haut et pèse 16 quintaux. Il a sept ans et les parties de son corps sont régulières et bien proportionnées.

On parle de l'entrée au service d'Autriche du comte Luchesi-Palli (le mari de la duchesse de Berri). Un poste d'un rapport avantageux, mais peu brillant lui serait confié. On est porté à ajouter foi à cette nouvelle depuis la première réception du comte à la cour impériale, et surtout parce qu'on sait combien sont bornées les ressources des membres de la branche aînée des Bourbons. (G. DE LEIPSICK.)

On écrit de Berlin, le 1^{er} août, que les conférences de Toplitz paraissent généralement avoir une issue conforme au maintien de la paix européenne. Nulle part on ne demande avec plus d'instance la paix que chez nous, attendu que non-seulement la consolidation de nos institutions, mais aussi l'arrangement des affaires ecclésiastiques nous occupe beaucoup. On croit généralement qu'il s'opérera sous peu un arrangement, attendu que les deux partis ne pourraient que perdre à la continuation de la lutte.

Pour ce qui concerne l'affaire hollandaise on s'attend également ici à une issue prompte et pacifique, quand bien même des sacrifices extraordinaires seraient nécessaires. La Hollande qui s'est montrée si hostile dans l'affaire de la navigation du Rhin n'a pas à Berlin tant d'amis et se trouve sous ce rapport sur la même ligne que la Belgique. Ce ne seront donc que des considérations générales qui guideront nos diplomates, et ces considérations parlent haut en faveur de la paix générale et du développement pacifique du peuple. (G. D'AUSSOURG.)

Par arrêté du 9 août: Concession de mines de houille est accordée à la dame Pirard (Elisabeth), veuve de David (Jean-Nicolas), rentière, domiciliée à Francmont, au sieur Pirard (Simon-Joseph), exploitateur de mines, domicilié à Enival, au sieur Davignon (Gilles-François), administrateur de la banque de Belgique, domicilié à Francmont, au sieur Delxhy (Lambert-Joseph), exploitateur de mines, domicilié à Jemeppe, sur Meuse, au sieur Sopers (Mathieu-François), propriétaire, domicilié à Seraing sur Meuse, aux demoiselles Marnette (Jeanne), Marnette (Marguerite), et Marnette (Marie-Catherine), domiciliées à Grâce-Montegnée, au sieur Colson (Salomon), négociant, domicilié à Loncin, et au sieur Wasseige (Lambert), négociant, domicilié à Odeur, des communes de Hologne-aux-Pierres, Grâce-Montegnée, Ans-Glain et Loncin et la province de Liège dans une étendue superficielle de cent soixante-sept-hectares, un are, sixante-dix-huit-centiares.

Cet acte de concession est le premier qui ait été rendu, sur la proposition du Conseil des mines, depuis l'adoption de la loi du 2 mai 1857.

Lundi prochain, 20 de ce mois, aura lieu la distribution solennelle des prix, aux élèves du collège de cette ville, dans la salle académique de l'Université.

Nous croyons utile à cette occasion de faire connaître aux parents que les élèves faibles trouveront, durant les vacances et dès-à-présent, dans le collège même, des leçons de français, de latin, de grec et de mathématiques.

COURSES DE CHEVAUX.

Tout fait présager que les fêtes qui se préparent seront brillantes: le temps se dispose à souhait; beaucoup de chevaux de courses sont arrivés à Liège et prendront part à la lutte: depuis quelques jours ceux de M. Cockerill et de M. le baron de Heckeren se livrent à des courses préparatoires dans l'hippodrome, devant une foule de curieux qui se rendent chaque jour sur le pré de Droixhe.

On cite parmi les chevaux qui viennent de se faire inscrire, Trabomont, entier, d'origine indigène, appartenant à la Société Verviétoise; — ELISONO, entier, d'origine anglaise, à M. John Cockerill; — BICHE, d'origine indigène, à M. le baron de Broich.

L'appel fait par la société de Ste.-Barbe et des chasseurs Liégeois pour le tir à la carabine, a été entendu par les sociétés voisines; un grand nombre de personnes des villes environnantes se sont fait inscrire, et tout annonce que ces exercices présenteront beaucoup d'intérêt.

On dit que le duc de Wellington, accompagné d'une suite nombreuse, est attendu à Liège, qu'il se propose d'assister aux courses, et qu'il a fait retenir des appartements à l'hôtel d'Angleterre.

D'un autre côté le concert qui sera donné demain à la salle du Théâtre, paraît devoir terminer d'une manière brillante la première journée des fêtes. On assure que la plupart des loges sont retenues, et que les mesures sont prises pour donner à cette soirée tout l'éclat dont elle est susceptible.

On nous avait fait espérer que la troupe allemande viendrait donner deux représentations et que nous aurions encore le plaisir de voir et d'entendre M^{me} Hennefetter, mais cette nouvelle ne semble nullement se confirmer.

La commission des courses informe le public que les courses de chevaux auront lieu cette année les mercredi 15 et vendredi 17 août prochain, chaque jour à 2 heures de relevée.

SIX PRIX SERONT DÉCERNÉS AUX VAINQUEURS, SAVOIR:

PREMIER JOUR.
1^o Course de chevaux nés et élevés en Belgique.
Prix: 1500 francs, plus 100 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

2^o Course de chevaux de selle montés par le propriétaire ou un amateur.
Prix: Une selle anglaise avec bride et mors, plus 15 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

3^o Course de chevaux de toutes races.
Prix: 5000 francs, plus 100 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

SECOND JOUR.
4^o Course dite la Poule.
Prix: 800 francs, plus 100 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

5^o Courses de chevaux nés et élevés sur le continent, à laquelle sont admis les chevaux nés ou élevés en Belgique.
Prix: 2000 francs, plus 100 fr. à fournir par les concurrents. Le second arrivé retire sa mise.

6^o Course de chevaux de toutes races.

Prix: Un vase en vermeil.
Le terrain sera mis à la disposition des personnes qui veulent faire courir à partir du 9 août prochain.
Fait à Liège, le 27 juin 1858.

Le président de la commission,
N. HANQUET.

La commission chargée de l'organisation des courses prévient le public qu'une estrade pour quinze cents personnes, sera construite sur le pré de Droixhe, lieu destiné aux courses, et qu'à partir de mercredi prochain, 8 du courant, on pourra se procurer des billets à l'Hôtel-de-Ville, de 5 à 12 heures de l'après-dîner jusqu'à 7 heures du soir.

Les bancs et les places seront numérotés. On ne pourra occuper que le N^o dont on sera porteur.

L'estrade aura toute la solidité et la commodité désirables et sera couverte en toile.

Les voitures et cavaliers devront également être munis de cartes qu'ils pourront se procurer aussi à l'Hôtel-de-Ville.

Les prix des cartes sont fixés comme suit:
Pour chaque personne à l'estrade, 2 frs.
Pour chaque voiture dans l'hippodrome, 8 id.
Pour chaque tilbury, 5 id.
Pour chaque cavalier, 5 id.

Il sera distribué au prix de 5 francs des cartes au moyen desquelles on pourra se rendre à l'estrade des amateurs.

S'adresser à l'hôtel-de-ville aux mêmes heures que pour les cartes d'estrade.

A l'occasion des courses, un bal sera donné le 16 au Grand Théâtre. On distribue les cartes d'entrées, au prix de 5 francs, à l'Hôtel-de-Ville, aux mêmes heures que pour l'estrade.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

PROGRAMME DU CONCERT QUI AURA LIEU LE MERCREDI 15 AOUT 1858, A L'OCCASION DES COURSES.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture, composée par M. Ferdinand.
- 2^o Romances de M. Ferdinand (à ma Charmante et Aimez-moi comme je vous aime), chantées par M. de R***
- 3^o Fantaisie pour violoncelle, exécutée par M. de Munck, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles.
- 4^o Duo de la Gazza Ladra, chanté par Mlle. Victorine Hugo, (1^{er} prix de chant lyrique du Conservatoire de Paris, et Mlle. Marin.
- 5^o Concertino pour clarinette, exécuté par M. J. Blaes, 1^{er} clarinette solo de S. M. le roi des Belges.
- 6^o Air d'Eléazar (dans la Juive), chanté par M. de R***.

DEUXIÈME PARTIE.

- 7^o Ouverture de Sémiramis, de Rossini.
- 8^o L'Attente, musique de M. Ferdinand, chantée par Mlle. Victorine Hugo.
- 9^o Air varié pour violoncelle, exécuté par M. de Munck.
- 10^o Cavatine de Guido et Ginevra, musique de Halevy, chantée par M. de R***.
- 11^o Le Retour du Berger, fantaisie pour piano, composée et exécutée par M. Marchal, pianiste de Paris.
- 12^o Air de Bianca et Fernando, musique de Bellini, chanté par Mlle. Marin.

Le concert commencera à 8 heures.
PRIX D'ENTRÉE: 5 FRANCS.
Le bureau de location restera ouvert demain de midi à une heure.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 11 AOUT.

Décès: 2 garçons, 2 hommes, savoir:
Hubert Joseph Wautrin, soldat à la compagnie provisoire d'ouvriers armuriers, âgé de 24 ans, célibataire, en garnis à Liège. — Mel. Dré. Villette, armurier; âgé de 18 ans, rue Grande-Bèche, célibataire.
Du 12. — Décès: 1 fille, 1 femme, savoir:
Marie-Catherine Pholien, âgée de 19 ans, couturière, rue de la Chaîne.
Du 15. — Naissances: 5 garçons, 6 filles.
Décès: 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir:
Lievins Jacob, âgé de 47 ans, sergent au 9^e régiment en garnison en ville. — Jean-François-Oliv. Dambiermont, âgé de 54 ans, sans profession rue Volière, célibataire. — Antoinette-Marie Theuwis, âgée 55 ans, sans profession, faubourg Ste-Walburge, épouse de Lambert Bolsée. — Marie Catherine Hanquet, âgée de 58 ans, journalière, faubourg Vivegnis, épouse en seconde nocces de N. Warlot.

En vente

A LA
LIBRAIRIE DE J.-G. LARDINOIS,
RUE DEVANT LES CARMES, N^o 44 (NOUVEAU) A LIÈGE.

ALBUM

DE VINGT TABLEAUX,
REPRÉSENTANT LA
GAVALCADE DU JUBILÉ
DE NOTRE-DAME D'HANSWYCK,
A MALINES,

Avec l'inscription en Français et en Flamand, pour l'intelligence des personnes qui assisteront aux Fêtes, qui auront lieu pendant la dernière quinzaine du mois d'août 1858.
PRIX: 5 FRANCS EN NOIR. — COLORIÉ 8 FR.

1115

ANNONCES.

BAL CHAMPÊTRE à la Comète, faubourg Vivegnis, Mercredi le 15 courant.

FÊTE A ANS.

BAL Mercredi et jeudi, 15 et 16 août, et dimanche 19, chez JANNE, près de l'ancienne église d'Ans. 1125

A L'OCCASION

DE LA

FÊTE A ANS,

GRAND DIVERTISSEMENT le Mercredi 15, Jeudi 16 et Dimanche 19 chez Laurent LHOEST, maison NANETTE, à Ans. On y trouvera toute sorte de rafraichissements bon Vin et Hougarde.



MERCREDI et JEUDI 15 et 16 août, on JETERA des ROUES d'OIES chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

Au N^o 602, rue St-Hubert, QUARTIER composé de SEPT PIÈCES A LOUER en entier ou séparément. 1137

QUARTIERS A LOUER rue devant la Magdelaine, N^o 275. 1137

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N^o 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

VENTE

DE

MAISONS ET TERRAIN
AU QUAI DE L'OURTE.

VENDREDI 17 AOUT 1858, à trois heures après-dînée, à la requête de M. Charles-Barthélemi-Dieudonné Sauvage de Hennet, demeurant à Liège, et en vertu d'un arrêt rendu par la cour d'appel de Liège le 2 juillet 1858, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, n^o 482, à Liège, à la

VENTE AUX ENCHÈRES,

Des immeubles SUIVANS,

appartenant à M. Henri Hautermann, négociant, demeurant à Liège, rue des Tanneurs.

PREMIER LOT.

Une MAISON avec cour, sise à Liège, rue Roture ou Terre-en-Bèche, portant le n^o 1011 bis, joignant d'un côté à M. Lagasse, de l'autre au 4^{me} lot.

DEUXIÈME LOT.

Une MAISON avec cour, sise à Liège, quai de l'Ourte, portant le n^o 1011, joignant aux 3^{me} et 4^{me} lots.

TROISIÈME LOT.

Une MAISON avec cour et grand bâtiment, sise à Liège, même quai, portant le n^o 1012, joignant au lot précédent et à M. Lagasse.

QUATRIÈME LOT.

Un TERRAIN, propre à bâtir, situé à Liège, formant le coin du quai de l'Ourte, et de la rue Roture, joignant aux 1^{er} et 2^e lots.

Les maisons ci-dessus sont à voir tous les jours. S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 1099

VENTE

POUR

sortir de l'indivision,
D'IMMEUBLES,

SITUÉS A BEAUFAYS.

LUNDI, 5 SEPTEMBRE 1858, à 5 heures de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M^e LAMBINON, notaire à Liège, place derrière l'Hôtel-de-Ville,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE

BELLE MAISON

A DEUX ÉTAGES,

Avec caves, écuries, grange, étables, remise et environ dix boniers de jardin, verger, pré et terre; le tout ne formant qu'un ensemble, situé assez près de l'église et au centre du village de Beaufays.

Dans cette propriété se trouvent des mines de fer dont les couches sont presque superficielles et qui seraient d'une extraction très-facile. Elle n'est éloignée de Liège que de deux lieues et en rapport avec les grandes communications de cette ville à Spa. Un établissement industriel pourrait y prospérer, quoique la situation agréable et saine, les beaux points de vue dont jouissent ces immeubles les rendent propres à une charmante maison de campagne.

S'adresser au notaire LAMBINON pour de plus amples renseignements. 1109

VENTE
D'UNE
BELLE FERME,
A TIGNÉE.

Le 30 AOUT 1858, à une heure de relevée,
Messieurs les enfans FRANCK feront VENDRE publiquement et aux enchères, au bureau de la Mairie à Tignée, par le ministère du notaire DELIÈGE,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS :

- 1er. lot. — Une MAISON, cour, étable à vaches, grange, écurie, étable de brebis, charnil, fournil avec cave, un beau jardin et deux prairies mesurant 5 hectares 40 ares, situé le tout contigu en Frumhy, commune de Tignée.
 - 2me. lot. — 47 ares 94 centiares de prairie, située derrière les Waides, commune de Tignée.
 - 3me. lot. — Une MAISON, deux jardins et dépendances, située au même lieu.
 - 4me. lot. — 56 ares 66 centiares de prairie, sise derrière les Waides, commune de Heuseux.
 - 5me. lot. — 67 ares 75 centiares de prairie, au même lieu.
 - 6me. lot. — 21 ares 79 centiares de prairie, au même lieu.
 - 7me. lot. — 37 ares 4 centiares de prairie, commune de Tignée.
 - 8me. lot. — 17 ares 45 centiares de prairie, dit Thier Hamal, sise commune de Tignée.
 - 9me. lot. — 50 ares 15 centiares de terre, derrière les Waides, commune de Tignée.
 - 10me. lot. — 17 ares 45 centiares de terre, au Trou de Heuseux, commune de Cerexhe-Heuseux.
 - 11me. lot. — 54 ares 48 centiares de terre, au chemin des Bœufs, commune de Tignée et de Cerexhe-Heuseux.
 - 12me. lot. — 43 ares 59 centiares de terre, au même lieu, commune de Cerexhe-Heuseux.
- Ces immeubles forment une belle ferme; les bâtimens sont solides et en bon état; les fonds sont de bonne qualité. Ils seront d'abord exposés en détail, puis en masse. — Les huit premiers lots sont contigus. 1135

JEUDI, 30 AOUT 1858, à dix heures du matin,

Le NOTAIRE **LIBENS**
EXPOSERA EN VENTE PUBLIQUE
EN SON ÉTUDE, PLACE ST.-PIERRE,
UNE BONNE ET SOLIDE
Maison de Campagne

Avec jardin et prairie bien arborés, de 18 verges grandes environ, agréablement situés sur le bord et près du passage de Meuse à Wandre.

MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1858, à dix heures du matin,
François Joseph SIMONIS, de Mortier, et ses neveux et nièces, feront exposer en vente aux enchères publiques, chez Lamarche à Mortier, par le ministère du notaire GREGOIRE, de DALHEM,

LEUR PROPRIÉTÉ

SITUÉE A LA HAISSÉ, A MORTIER,

Consistant en maison d'habitation et bâtiment d'exploitation, avec 5 bonniers 3 verges grandes 17 petites, en 2 petits jardins et 4 prairies arborées, de première classe et en plein rapport.

S'adresser audit SIMONIS, pour voir cette propriété, et au notaire pour renseignements. 5511

VENTE CONSIDÉRABLE

D'UN
SUPERBE MOBILIER.

LUNDI 20 AOUT 1858, et jours suivans, à dix heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège,

AU CHATEAU DE BRIALMONT, PRÈS DE TILFF,

A LA VENTE DE TOUS LES EFFETS

MOBILIERS,

GARNISSANT LEDIT CHATEAU,

Notamment un billard délaissés par feu Madame de Grady de Brialmont, née de Jaquet.

JEUDI 25 AOUT et jours suivans, à deux heures,
On VENDRA à la maison mortuaire de ladite dame, place Saint-Lambert à Liège,

TOUS LES EFFETS MOBILIERS,

délaissés par elle, parmi lesquels se trouvent une belle berline, harnais, etc.

Les dites ventes auront lieu au comptant. 1107

Le 23 SEPTEMBRE 1858, à dix heures du matin,
en la demeure du sieur LIMET, aubergiste à Terwagne,
IL SERA PROCÉDÉ

A LA
Vente aux Enchères

DES

BATIMENS,

JARDINS, TERRES, PRAIRIES ET BOIS,
composant UNE FERME, située à BOIS-BORSU, canton et arrondissement de Huy.

Cette VENTE aura lieu en 19 LOTS, composés comme suit :

SOUS BOIS-BORSU.

- Premier LOT. — Un CORPS DE FERME avec 51 hectares 67 ares 54 centiares de jardin, vergers, prés, bois, terres et pâtures.
- 2me. lot. — Une PIECE DE TERRE au lieu dit l'Argile, contenant 5 hect. 80 ares 90 cent.
- 3me. lot. — Deux PIECES DE TERRE près l'une de l'autre au lieu dit Terre au Soleil, contenant 5 hect. 75 ares 50 cent.
- 4me. lot. — Une TERRE en lieu dit Petites Taves, contenant 5 hect. 89 ares 50 cent.
- 5me. lot. — Une TERRE près de la précédente, contenant 1 hect. 10 ares 10 cent., située en lieu dit Petit Brin.
- 6me. lot. — Une idem en lieu dit Vasale, contenant 5 hect. 24 ares 50 cent.
- 7me. lot. — Une idem en lieu dit Liable, contenant 9 hect. 81 ares 10 cent.
- 8me. lot. — Une idem au sentier de Vervos, contenant 7 hect. 56 ares.
- 9me. lot. — Une idem au même lieu, contenant 5 hect. 77 ares 60 cent.
- 10me. lot. — Une idem au lieu dit les Marchettes contenant 3 hect. 57 ares 50 cent.
- 11me. lot. — Une idem en lieu dit Bois le Priesse, contenant 6 hect. 56 ares 50 cent.
- 12me. lot. — Une idem au lieu dit Pétraly, contenant un hect. 93 ares 80 cent.
- 13me. lot. — Une idem au chemin de Roudchamps, contenant 87 ares 70 cent.
- 14me. lot. — Une idem au même lieu, contenant 55 ares 20 cent.
- 15me. lot. — Une idem en lieu dit les Malires, contenant 86 ares 90 cent.
- 16me. lot. — Une idem au chemin de Roudchamps, contenant un hect. 9 ares 95 cent.

SOUS MAFFE.

17me. lot. — Une TERRE sise en la campagne de Brassines, contenant 88 ares 80 cent.

SOUS BONSIN.

18me. lot. — Un ENSEMBLE en pré et bois, situé au lieu dit Pairaumont, contenant 1 hect. 75 ares 50 cent.

SOUS LES AVINS.

19me. lot. — Une TERRE en lieu dit Fond de Borsu, partie sous Bois, partie sous les Avins, contenant 1 hect. 69 ares 70 cent.

Après que ces IMMEUBLES auront été exposés partiellement ils seront réunis et exposés en un seul LOT dont la mise à prix se composera du prix auquel les enchères partielles auront été portées et de la valeur approximative de ceux qui n'auraient pas été enchéris.

On peut dès à-présent prendre connaissance en l'étude du notaire BOULANGER, à Liège, rue Hors-Château, n. 448, des conditions de la vente et du plan contenant les 19 lots, ainsi que de la note qui en contient la juste situation, les joignans et les aboutissans. 1154

LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 1858, à midi précis,

M. le comte Léopold de LANNOY DE CLAIRVEAU fera VENDRE

PLUSIEURS PORTIONS DE BEAU TAILLIS,

Croissant dans sa propriété de la Neuville-en-Condroz, par M^e THONON, notaire audit lieu.

A CRÉDIT.

Les amateurs sont priés de se réunir dans l'allée du château dudit lieu. 1116

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

LE 31 AOUT courant, à 11 heures,

Une Bonne Maison,

SISÉ A LIÈGE, RUE AU POTAY, N° 292,

Avec un four de boulanger, cour, etc. S'adresser audit notaire dépositaire des titres. 1124

A vendre

Un TERRAIN, situé à Longdoz, commune de Liège, lieu dit Champs de Longdoz, près la nouvelle route, mesurant 1060 mètres, joignant à MM. Dechesne, Foidart, Conrardy et à la ruelle aux Chevaux.

S'adresser à M^e GILKINET, notaire à Liège, rue Féronstrée, n° 588. 1086

à louer garni ou non

UN
BEL APPARTEMENT.

S'adresser rue Pêcheurue, n° 1406 bis. 1160

A SURENCHERIR

5 maisons à Liège,

ET UN

CAPITAL BIEN HYPOTHEQUÉ

APPARTENANT A M. BECK-STEINS.

Par procès-verbal d'adjudication en date du 1^{er} août 1858, M^{es} MOXHON et GILKINET, notaires à Liège, ont VENDU

1^o Une BELLE et GRANDE MAISON à équipage, rue de la Régence, nouvellement bâtie, construite avec élégance et solidité, composée de plusieurs vastes appartemens fraîchement et richement décorés; avec offices, grande cour, écurie pour plusieurs chevaux, deux escaliers servant de dégagement et porte cochère, adjudgée provisoirement pour le prix de 87.000 FRANCS.

2^o Une MAISON rue du Crucifix, n. 754, occupée par M. Collard, tapissier, adjudgée provisoirement pour le prix de 12.000 FRANCS.

3^o Une MAISON rue du Crucifix, n° 752, joignant à M. Hanquet et aux enfans Larmoyer, louée moyennant 900 frs., adjudgée provisoirement pour le prix de 12.100 FRANCS.

4^o Une MAISON rue du Crucifix, n° 755, joignant à Mlle. Hannay et au n° 754 ci-dessus, adjudgée provisoirement pour le prix de 4000 FRANCS.

Ces trois dernières maisons gagneront beaucoup en valeur lors de l'achèvement prochain de la rue de la Cathédrale.

5^o Une MAISON rue de l'Étuve, n. 705, reconstruite à neuf, composée de 11 pièces, joignant à MM. Dayeneux frères et à une impasse, dite rue St.-Michel, adjudgée provisoirement pour le prix de 6000 FRANCS.

6^o Un CAPITAL de 14.114 fr. 20 c^{ts}, dû par M. Lefort, agent de change, hypothéqué par privilège sur la maison qu'il habite rue Souverain-Pont, adjudgée provisoirement pour le prix de 8.100 FRANCS.

Aux termes des conditions de la vente, toute personne solvable peut, pendant les quinze jours qui suivront celui de l'adjudication SURENCHÉRIR d'UN 20^{me} du prix, chacun des objets mis en vente, par acte à passer en l'étude du notaire MOXHON, rue Hors-Château, à Liège. 1102

BOURSES.

LONDRES, LE 11 AOUT.

5 % consolidés	94 1/8	Différées	8 5/4
BELGE 1852, c.	102	Passives	4 7/8
Hol. Dette active	54 5/8	RUSSIE	—
PORTUG. 5 p. c.	91 1/4	BRESIL	82 1/4
Id. 3 p. c.	25 1/8	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	21 1/2		

ANVERS, LE 13 AOUT.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	116 3/4 et A
» Det. diff.	49	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8 P
Empr. de 48 mill.	101 1/2	Et. Rom. Lev. 1852.	101 5/8 P
Id. de 30 mill.	91 1/4	P Cert. à A. 1854.	100 5/8 P
HOLL. Dette. activ.	—		
Rentiers.	—		
AUTRICHE. Métall.	106 3/4 et P		
Lots de fl. 100.	511	CHANGES.	
» fl. 250.	458	A Amsterdam. C. jours.	5/8 1/2 p. P
» fl. 500.	756	Id. 2 mois.	—
POLON. Lots fl. 500.	116 3/4	A Rotterdam. C. jours.	5/4 1/2 p. A
» » fl. 500.	157 5/4 et	Id. 3 mois.	—
BRES. Em. L. 1854.	79 5/4	A Paris. C. jours.	1/8 av. A
ESPAGNE. Ardoin.	20 1/4	Id. 2 mois.	5/8 p. P
Dette passiv. 1854.	6	A Londres. C. jours.	40/3 P
» Différée.	—	Id. 2 mois.	40/1 A
DANEMARC. E. Not.	95 1/2	A Francfort. C. jours	55 15/16 A
Dito à L.	75 1/4	Id. 3 mois.	55 1/2 A
		P Bruxelles et Gand.	1/8 A

BRUXELLES, LE 13 AOUT.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 1/2	P Tapis.	—
Fin courant.	—	P Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 30 mill.	91 5/4	P Mutualité.	117 1/4 A
Id. de 37 mil.	75 5/8	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	98 1/4	P Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	828	P Act. Réunies.	100 3/4
Emp. de Paris.	1760	P Borinage.	—
S. de Comm. de c.	147	A Houyoux.	—
B. de Belgique.	140	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	112 1/4	A Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	A Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	100 1/2	P Civile.	—
Idem.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Fleury.	—	Ch. de B., M. et B.	—
Hornu.	—	Asphalt.	—
Selessin.	—		
Soc. Nationale.	124	A Holl. Dette active.	54 1/4
Levant du Fleury.	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq.	106 1/4 A
Sars-Longscham.	190	A Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	20 1/8 et A
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	120	A Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	79 3/4 A
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/2 A

MARCHÉ DE LIÈGE DU 13 AOUT 1858.

Froment, l'hectolitre.	fr. 22 07.
Seigte, idem.	14 75.

Imprimerie de J.-Bte Nossart, rue du Pot-d'Or, N° 632, à Liège.